

Conseil communal du 4 février 2019

Amendement au point 22 - avis sur le projet de Plan Urbain de Mobilité de l'arrondissement de Liège.

Dans la projet de délibération, nous proposons de
> ajouter dans les attendus :

*“**CONSIDERANT** que Saint-Nicolas est la commune la plus densément peuplée de Wallonie, que son indice socio-économique est bas et que sa topographie est accidentée,*

***CONSIDERANT** la proximité de Saint-Nicolas avec Sclessin et donc son impact en terme de trafic automobile suite aux travaux liés au tram,*

***CONSIDERANT** l'imminence desdits travaux,*

***CONSIDERANT** le contexte budgétaire régional extrêmement limité*

***CONSIDERANT** l'importance donnée aux processus de participation dans le PUM*

***CONSIDERANT** l'urgence de préserver le climat et la biodiversité,*

***ATTENDU** qu'à proximité de notre commune, cinq centres de multi-modalité sont clairement identifiés par le PUM : le Nouvel Hôpital du CHC, la Gare d'Ans, la Gare des Guillemins, le Pont de Seraing et le Stade de Sclessin, qu'aucun ne se situe sur la commune de Saint-Nicolas*

***CONSIDERANT** que la commune de Saint-Nicolas ne dispose pas de Plan Communal de Mobilité et n'a pas de Commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité”*

> modifier la décision :

- De compléter le point “De solliciter le Gouvernement wallon... territoire, *garantissant effectivement la priorité des investissements sur les modes doux et les transports en commun*”.
- d'ajouter avant le point “de charger le collège...” : “*de demander la prise en considération des éléments suivants :*
 - *faire à terme du PUM une norme de référence pour tout projet d'aménagement du territoire, de mobilité (PCM), de planification des travaux publics et dans le cadre des décisions sur des projets d'urbanisme (habitat ou activités économiques)*
 - *phaser la mise en œuvre du PUM de façon à effectivement placer au premier rang l'accessibilité et la mobilité piétonne, cycliste, puis des transports publics (en ce compris les trains). Cette priorité, vu les difficultés de mobilité que vont engendrer les travaux du Tram à Liège jusque 2022, devra se traduire par la*

réalisation prioritaire d'infrastructures d'accès cyclistes vers et depuis Liège en démarrant par Liège et les communes limitrophes, et le renforcement de l'offre de transports en commun.

- *vu le contexte budgétaire régional extrêmement limité, et au vu de l'urgence de préservation du climat et de la biodiversité, de tout faire pour favoriser les solutions de mobilité durable et éviter la construction la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays et la création d'une 4^e bande sur le ring, particulièrement vu les risques importants, soulignés par le RIE, d'augmentation de la circulation globale et donc de la pollution de l'air, et de péri-urbanisation.*
- *Mettre sur pied une Agence sur le territoire du PUM Liégeois pour coordonner sa mise en œuvre y compris sur les aspects aménagement du territoire, en cohérence avec le schéma de développement territorial de notre arrondissement, et pour veiller à la participation citoyenne.*
- *que le PUM intègre le développement d'itinéraires piétons et vélos sécurisés et aménagés et des liaisons fréquentes "de rocade" en transport en commun pour permettre à nos habitants de rallier ces cinq centres de multi-modalité clairement identifiés par le PUM que sont le Nouvel Hôpital du CHC, la Gare d'Ans, la Gare des Guillemins, le Pont de Seraing et le stade de Sclessin. :*
 - *Pour Montegnée et le haut de Saint-Nicolas:*
 - *la réalisation à très court terme, en site cyclable sécurisé du maillon jonction manquant entre les lignes Ravel 210 et 212,*
 - *cette jonction doit également être prolongée jusqu'au boulevard Sainte-Beuve pour relier les Guillemins,*
 - *favoriser la création/réorganisation de lignes de bus de et vers le CHC et la gare de Ans,*
 - *Pour Tilleur et le bas de Saint-Nicolas :*
 - *favoriser l'extension rapide du tram jusqu'au Pont de Seraing, avec un passage dans Tilleur et un arrêt permettant l'intermodalité - à défaut la réouverture de la gare de Tilleur doit être envisagée,*
 - *dans l'intervalle, réaliser une jonction directe en bus ou navette autonome vers les terminus du Tram de Sclessin desservant tous les quartiers du bas de Saint-Nicolas et Tilleur,*
- *d'ajouter un dernier point concernant la planification de la mobilité et de l'aménagement du territoire au sein de notre commune : "de charger le Collège de mettre en place, dans la perspective de la mise en oeuvre du PUM, un plan communal de mobilité, à construire avec et après mise en place d'une commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité. Les priorités de ce PCM seraient, en cohérence avec le PUM mais également au vu la densité de population très forte de la commune et au vu de l'indice socioéconomique de sa population, de favoriser les modes de déplacement doux : la marche, le vélo, le vélo à assistance électrique... ainsi qu'une offre de transport en commun plus adaptées aux attentes de la population."*